

CONDITIONS D'ELIGIBILITE 2019/2020**Condition 1: Motivation professionnelle pour le secteur numérique**

La commission d'attribution des bourses récompensera les projets professionnels des étudiantes qui se destineront à rejoindre le secteur numérique à l'issue de leur cursus universitaire.

Condition 2: Suivre un cursus d'informatique au sein de l'université de Lille

Vous vous engagez à suivre un cursus universitaire (cycle licence) éligible au programme Informatique au féminin au sein de l'Université de Lille:

- Licence 1 Sciences Exactes et Sciences de l'Ingénieur (SESI)
- Licence 2 et 3 Mention informatique parcours Informatique
- Licence 2 et 3 Mention informatique parcours MIAGE
- Licence 2 et 3 Mention informatique parcours Maths/Informatique
- DUT 1 et 2 informatique
- Licence professionnelle CGIR
- Licence professionnelle DA2I
- Parcours Ingénieur PEIP 1 et 2 (Polytech)
- Parcours Ingénieur Cycle GIS (Polytech)
- Parcours Ingénieur Cycle IMA (Polytech)

Condition 3: Participation aux actions de médiation et aux journées d'immersion en entreprise.

Les lauréates aux bourses « infofem » participeront au titre d'ambassadrice du programme :

- aux opérations événementielles du secteur numérique et aux [actions de sensibilisation](#) organisées par le programme dans les établissements scolaires.

Il est à noter que les bourses sont financées par le mécénat d'entreprise, des journées d'immersion sont organisées spécialement par ces entreprises marraines, votre présence y est donc obligatoire.

Modalité de candidature :**Candidatez en ligne et complétez votre dossier par ces pièces en cours de validité:**

- Carte d'étudiante
- Carte vitale ou justificatifs du numéro de sécurité sociale
- RIB
- Lettre de motivation
- CV réactualisé muni d'une photo
- Déclaration sur l'honneur signée
- Justificatifs scolaires (bulletins de notes des 2 dernières années de formation)
- Document justifiant toute situation particulière

ATTENTION

Date limite de saisie, le 16 juin 2019 (minuit) Via [l'application de candidature](#)